

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 701-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE PERMETTRE LES MANŒUVRES DES CAMIONS À MÊME LA VOIE PUBLIQUE SUR LA RUE ROBERT- MCKENZIE

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 décembre 2021, le **Règlement 701-55 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre les manœuvres des camions à même la voie publique sur la rue Robert-McKenzie;**


**QUE** ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier l'Annexe "A" du Règlement de zonage 701 afin d'ajouter à la grille des usages et des normes I-71, entre autres, dans l'encadré Dispositions spéciales, l'autorisation d'effectuer les manœuvres des camions sur la voie publique pour accéder au quai de chargement et déchargement;

**QUE** le 20 janvier 2022, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-55 adopté par la Ville de Beauharnois;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**QUE** le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien en dessous du présent avis.**

**Donné à Beauharnois, ce 25 janvier 2022.**



**M<sup>e</sup> Karen Loko, greffière**